

VENIR AU FESTIVAL DU FILM D'HISTOIRE AVEC VOS ÉLÈVES

Mode d'emploi

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer au festival, **une demande d'inscription auprès du Festival est obligatoire, ainsi qu'une pré-inscription auprès de la DAAC sur ADAGE jusqu'au 15 JUIN.**

Vous pouvez demander à inscrire votre classe :

- sur un ou plusieurs **dispositifs** (classe découverte, classe passeport, classe citoyenne)
- à une **projection, sans intervention pédagogique**
- à une séance en **décentralisation**

Le nombre de places est limité et les inscriptions seront validées aussi en fonction des places disponibles. **Attention, si un établissement inscrit plus de 3 classes sur un même dispositif, le festival ne peut garantir l'accès à la totalité des élèves.**

Chaque dossier d'inscription (formulaire d'inscription en ligne dûment complété et signé par le chef d'établissement + projet pédagogique rédigé) sera **examiné et validé par la commission Rectorat de Bordeaux et le Festival du film d'histoire.**

Les établissements seront prévenus par mail de l'acceptation ou du refus de leur candidature **en octobre au plus tard.**

Le programme du Festival s'inscrit dans les **Fiches des offres « Région académique Nouvelle-Aquitaine »** du Rectorat de Bordeaux > <https://www.ac-bordeaux.fr/offres-region-academique-nouvelle-aquitaine-126884>

PAS À PAS POUR L'INSCRIPTION

1 – **DU 9 JUIN AU 9 JUILLET** : Remplissez le formulaire d'inscription en ligne sur le site Internet du Festival

> www.cinema-histoire-pessac.com

2 – **JUSQU'AU 15 JUIN** : Pré-inscription auprès de la DAAC, sur l'application ADAGE

> <https://www.ac-bordeaux.fr/adage-121683>

3 – **JUSQU'AU 10 SEPTEMBRE** : Confirmez votre inscription avec le document signé par le chef d'établissement et le projet pédagogique au bureau du Festival

Mail > scolaire@cinema-histoire-pessac.com

Courrier > 7 rue des Poilus – 33600 Pessac

4 – **DÉBUT OCTOBRE** : Confirmation des inscriptions définitives et toutes les précisions concernant les projections : dates, horaires et autres informations utiles.

PASS CULTURE

Le programme scolaire du festival entre au **catalogue des offres collectives du pass Culture.**

En fonction des demandes d'inscription, la mission scolaire du festival établira une programmation des séances. Ensuite, en accord avec les établissements qui en auront fait la demande pour leurs classes (de la 4^e à la Terminale), le festival publiera les offres correspondantes.

La part dite collective du pass Culture permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe. Cette part s'applique aux élèves de la quatrième à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. **ADAGE est l'interface dédiée à l'utilisation du pass Culture pour sa part collective.**

Les montants de la part collective :

Collégiens de 4^e > 25 € par élève

Collégiens de 3^e > 25 € par élève

Lycéens de 2nde et élèves de CAP > 30 € par élève

Lycéens de 1^{re} > 20 € par élève

Lycéens de T^{le} > 20 € par élève

Renseignements concernant ADAGE :

DAAC – Rectorat de Bordeaux

Sandra Mourad

Conseillère académique Art & Culture

Chargée du dossier Cinéma-Audiovisuel

05 57 57 35 90

sandra.mourad@ac-bordeaux.fr

LA MISSION SCOLAIRE DU FESTIVAL

LES DISPOSITIFS

1 – **Projection d'un seul film + une intervention**

· La Classe découverte > Sensibilisation au thème.

· La Classe citoyenne > Le thème sous l'angle de la citoyenneté.

2 – **Projection de deux films + une intervention**

La Classe passeport > 2 films pour une approche complémentaire d'un sujet d'histoire et/ou de société.

Organisée sur une journée entière autour d'un thème précis, elle donne l'occasion aux élèves de réellement participer au Festival, d'assister à deux projections et de rencontrer un spécialiste : un enseignant, un professionnel du cinéma pour l'objectif « éducation à l'image » ou un historien (ou un spécialiste du sujet abordé) pour la sensibilisation au thème de l'année.

L'objectif : permettre aux élèves d'identifier des repères historiques, géographiques, civiques, culturels pour comprendre l'évolution et la complexité du monde actuel et des repères cinématographiques pour enrichir leurs connaissances et leur culture cinématographique et développer leur regard critique.

SÉANCE SANS INTERVENTION

Les élèves viennent seulement assister à la projection d'un film du programme scolaire. Aucune intervention pédagogique n'est organisée au cours de cette séance.

DÉCENTRALISATION > sur les temps scolaires, du **lun 7 au jeu 10 nov., puis du lun 21 au ven 25 nov. 2022**

Projection d'un film + une intervention

Séance organisée dans les cinémas de proximité partenaires du Festival.

LES INTERVENTIONS ET LES INTERVENANTS

Les interventions proposées sont préparées en amont pour apporter des éclairages concrets soit sur le contexte historique, soit sur l'analyse filmique.

Des enseignants, des historiens ou des auteurs-réalisateurs viendront accompagner le travail avec les élèves, grâce aux **échanges organisés au cours des séances scolaires**.

Des débats argumentés contribueront à former l'esprit critique des élèves et les conduiront à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Ces échanges devront donner lieu à une réflexion rétrospective en classe.

JURY LYCÉEN > DU MER 16 AU SAM 19 NOV. 2022

> **9 lycéens de Bordeaux-Métropole** découvriront une sélection de documentaires historiques inédits. Encadrés par un enseignant et par un professionnel du cinéma qui préside leur jury, les lycéens décerneront le **Prix Bernard Landier**.

> **Candidature à adresser au Festival** : fiche d'inscription (disponible sur le site Internet) + lettre de motivation.

ATELIER CRITIQUES

Renseignements auprès du Rectorat :

> mateusz.panko@ac-bordeaux.fr

> **6 lycéens de Bordeaux-Métropole** encadrés par des enseignants et un **critique de cinéma** alimenteront chaque jour les sites Internet du festival et du rectorat. Les élèves retenus participeront à une journée de formation en octobre.

> **Candidature à adresser au Festival** : fiche d'inscription (disponible sur le site Internet) + lettre de motivation + une critique.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le programme scolaire du festival répond à de multiples objectifs pédagogiques en termes :

· d'éducation à l'image :

- > Découvrir des œuvres cinématographiques patrimoniales et contemporaines de référence ;
- > Repérer et utiliser des éléments de langage cinématographique (vocabulaires spécifiques, examen des notions essentielles de la mise en scène, du découpage et du montage) ;
- > Exprimer son avis, ses émotions ;
- > Se constituer des repères esthétiques ;
- > Observer et commenter les rapports entre cinéma, mémoire et histoire.

· de culture générale :

- > Découvrir un pays à travers son histoire, sa culture, ses modes de vies et ses traditions.

· d'enseignement de l'histoire-géographie :

- > Mémoriser des repères historiques et géographiques ;
- > Acquérir une compréhension des problématiques propres à l'histoire ;
- > Acquérir des notions complexes liées à l'histoire politique, sociale, culturelle du monde.

· d'enseignement moral et civique :

- > Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu : des situations dans lesquelles la liberté et l'égalité ne sont pas respectées, des situations de discrimination ;
- > Mobiliser des connaissances et aborder différents thèmes : le respect des droits, des différences, la place des femmes dans l'Histoire... ;
- > Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique : dans le cadre d'une discussion réglée, les élèves sont invités à argumenter à partir d'exemples mettant en jeu les notions de préjugé et de stéréotype, pour leur permettre de comprendre, d'éprouver et de mettre en perspective les valeurs qui régissent notre société.

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS : UNE PRIORITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

De plus, le thème « **Masculin-Féminin, toute une histoire** » développé dans ce programme, s'inscrit pleinement dans les missions fondamentales de l'éducation nationale pour intégrer l'égalité entre les filles et les garçons dans tous les apprentissages et contribuer à la lutte contre les préjugés sexistes.

Selon le code de l'éducation « les écoles, les collèges, les lycées [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes [...]. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte ». (Article L 121-1)

Au travers de la Convention Interministérielle sur l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif, c'est une priorité nationale qui a été réaffirmée et qui se décline en **trois axes** :

- > « acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes »,
- > « renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes »,
- > « s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude ».

« **L'égalité filles-garçons n'est pas une discipline supplémentaire à mettre en œuvre, c'est une dimension à intégrer au quotidien**, dans tous les apprentissages, ce qui suppose d'interroger autant les savoirs à transmettre, que la façon dont les élèves vont se les approprier. »
– *Égalité filles-garçons*, T. 2, Virginie Houadec [dir.], Coll. « Agir », Réseau Canopé, 2017.